

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2024-2034

# BIODIVERSITÉ, PAYSAGES, ESPACES NATURELS SENSIBLES

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ  
POUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE  
ET DES PAYSAGES DRÔMOIS



ladrome.fr  
f  
i  
in



LE DÉPARTEMENT



## ÉDITO

La Drôme est riche d'un patrimoine naturel aussi varié que remarquable, ce qui justifie une démarche axée à la fois sur la valorisation des sites et sur leur préservation.

C'est ainsi que le Conseil départemental a validé au printemps 2024 un nouveau schéma pluriannuel en faveur des espaces naturels sensibles, de la biodiversité et des paysages.

Il s'agit principalement d'améliorer la connaissance des milieux naturels et de faire coexister l'ouverture aux publics et la fréquentation des sites sensibles avec les exigences de conservation et de protection des habitats et des espèces.

Sans oublier une action forte en direction de la préservation des rivières et des milieux aquatiques dont le rôle est crucial autant en termes de biodiversité que de disponibilité de la ressource en eau.

Dans un contexte marqué notamment par le développement des sports de nature, le Département prévoit d'accompagner les territoires dans une démarche de gestion durable et s'engage à augmenter significativement (+ 50%) les crédits départementaux affectés à la mise en œuvre du plan d'actions contenu dans le nouveau schéma.

L'action départementale s'exercera principalement via la gestion directe ou l'accompagnement des désormais 32 espaces naturels départementaux ou locaux qui rassemblent près de 9 000 hectares répartis sur l'ensemble du territoire drômois, sachant que plusieurs territoires, candidats à la labellisation ENS, pourraient, d'ici 2034, rejoindre et étendre le réseau des sites concernés.



**Marie-Pierre MOUTON**  
*Présidente du Conseil  
départemental de la Drôme*



**Eric PHELIPPEAU**  
*Vice-président chargé  
de la transition écologique,  
de l'environnement et  
de la biodiversité*

# LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, UNE COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

**La loi du 18 juillet 1985**, révisée par les lois du 2 février 1995 et du 7 février 2002, a confié à chaque Département une compétence volontaire pour « mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles boisés ou non [...] afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ».

## DEUX PRINCIPAUX OBJECTIFS



### **Préserver la nature**

la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels



### **Ouverture au public**

sites aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel

## LES TROIS OUTILS PRINCIPAUX PERMETTANT AU DÉPARTEMENT D'EXERCER CETTE COMPÉTENCE

### **Juridique**

Zone de préemption ENS  
Droit pouvant être délégué ou substitué

### **Financier**

Part départementale de la Taxe d'Aménagement  
Taux fixé par l'assemblée départementale assise sur les permis de construire

### **Contractuel**

Des conventions de gestion  
pour la confier à des personnes publiques ou privées

# DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

## LA DRÔME UN DÉPARTEMENT TRÈS RICHE EN TERMES D'HABITATS ET ESPÈCES À ENJEUX

Le Département fait face à des influences contrastées, notamment en termes de climat (influences continentales, méditerranéennes, montagnardes, subatlantiques). Il en ressort une biodiversité remarquable, comme en témoignent :



- **174 espèces d'oiseaux nicheurs** présentes dans la Drôme, soit 61 % des espèces nicheuses sur le territoire national métropolitain, recensées par l'Atlas des Oiseaux nicheurs de la Drôme (LPO Drôme - 2024).
- **3 192 espèces**, sous-espèces et variétés **floristiques** (en juillet 2003, 2540 espèces étaient recensées par la Flore de la Drôme, Conservatoire Botanique Alpin Gap Charance - Luc GARRAUD) dont 2816 espèces indigènes et **87 % de la flore recensée en Auvergne Rhône-Alpes**; cela représente près de la moitié de la flore métropolitaine.

### Les principaux types de milieux rencontrés

- Pelouses sèches
- Zones humides
- Forêts alluviales et bois marécageux
- Rivières en tresse, canyons...
- Dunes et pelouses sableuses
- Landes et pelouses montagnardes
- Forêts montagnardes
- Forêts supra méditerranéennes
- Rocher et falaises calcaires
- Milieux agricoles

# DES SECTEURS PRÉSERVÉS\*

**2** RÉSERVES NATURELLES  
NATIONALES  
(Hauts Plateaux du Vercors et  
Ramières du Val de Drôme)

**9** ARRÊTÉS DE  
PROTECTION  
DE BIOTOPE  
(APPB)

**3** ARRÊTÉS DE  
PROTECTION  
D'HABITATS NATURELS  
(APPHN)

**2** RÉSERVES NATURELLES  
RÉGIONALES  
Grotte des Sadoux et Grottes à  
chauve-souris de la Baume Sourde  
Meysset

**18** SITES  
CLASSÉS

**38** SITES INSCRITS  
au titre du paysage

**32** SITES CLASSÉS ESPACES  
NATURELS SENSIBLES (ENS)  
représentant 8 272 hectares

**244** ZONAGES ZNIEFF  
(zones d'intérêt écologique,  
faunistique et floristique)

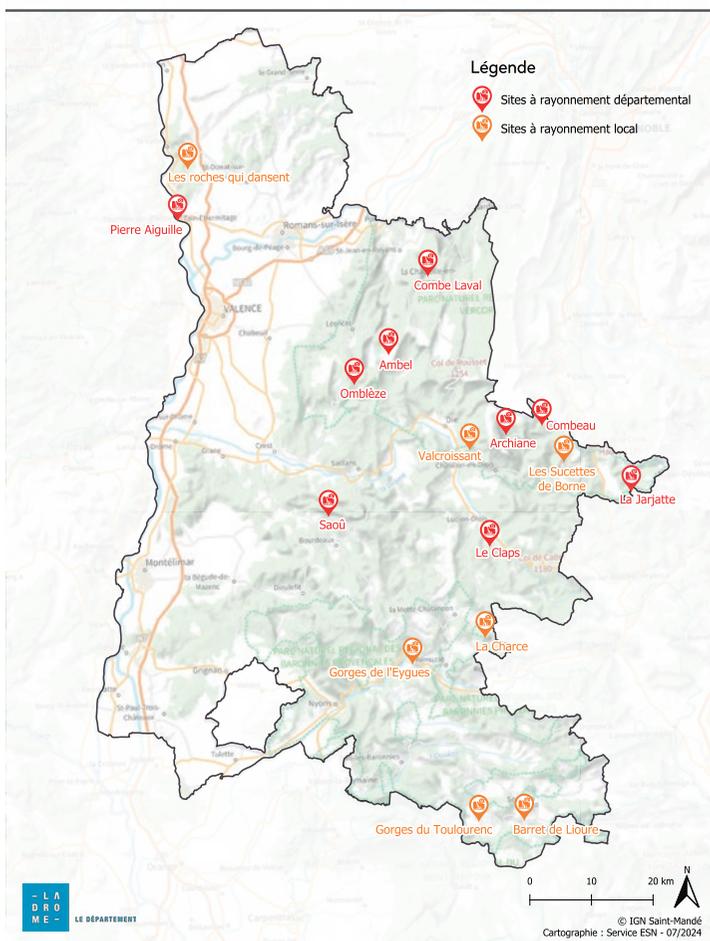
**33** SITES NATURA 2000  
recouvrant 44 000 hectares,  
soit 6,7 % de la surface du  
département

**2** PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
(PNR) Vercors (1970) et Baronnies  
Provençales (2014)

# 9 SITES DE NOTORIÉTÉ DÉPARTEMENTALE POUR LEURS QUALITÉS PAYSAGÈRES, RECENSÉS EN 2006

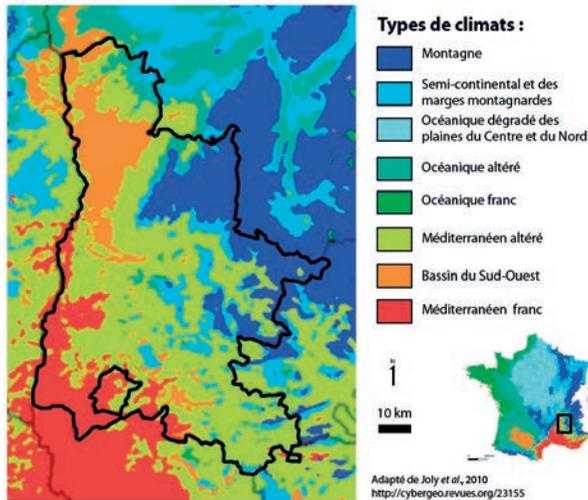
- Belvédère de Pierre-Aiguille (ENS)
- Gorges d'Ombléze
- Claps
- Archiane
- Vallon de la Jarjatte
- Vallon de Combeau
- Forêt de Saoû (ENS)
- Combe Laval (ENS)
- Ambel – roc de Toulau (ENS)

## Sites drômois à dominante paysagère



# CLIMAT

## La Drôme, un concentré des 8 types de climats en France



## Dérèglement climatique dans la Drôme

- Une hausse des températures de +1,5 à +1,7 °C à court terme (période 2021-2050), et de +2,5 à +4,5 °C à moyen / long terme (période 2071-2100).
- Une **diminution du nombre de jours avec chute de neige de plus de 30 %** à court terme (2021-50) dans les espaces de moyenne montagne drômoise.
- À court, moyen et long terme, une **diminution significative des régimes pluviométriques**, aussi bien pour des cumuls estivaux qu'hivernaux

## Effets sur la biodiversité et les activités humaines

- Décalage des dates de migration
- Remontée vers le nord ou en altitude de certaines espèces
- Perturbations des interactions entre espèces
- Augmentation du risque incendie
- Augmentation de la fréquentation des espaces de nature
- Nécessaire adaptation des conditions de pâturage des pelouses et prairies à la capacité et aux besoins des différents milieux naturels
- Évolution de la fréquence des coupes forestières
- Diminution de la ressource en eau
- Etc.

## USAGES

La Drôme,  
2<sup>e</sup> département le  
plus boisé de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes



- **336 000 ha de forêt**
- **51 % de surface forestière**
- **3 essences prépondérantes**, le pin sylvestre, le chêne pubescent et le hêtre
- **73 % des forêts sont privées**, réparties entre 40 000 propriétaires environ
- **27 % sont des forêts publiques** bénéficiant du régime forestier

### Agriculture



- Surface agricole utile **194 000 ha**
- **5 250 exploitations** (soit 11 % de la région Auvergne-Rhône-Alpes) dont 1729 exploitations labellisées agriculture biologique en 2021
- Près de 9 000 emplois permanents au total

## Activités nature

- 354 lieux de pratiques
- 10 350 km d'itinéraires cumulés (pédestre, équestre, VTT)
- 70 % des sites de pratique sports de nature drômois sont situés dans des zones couvertes par des zonages environnementaux
- 12 % de la surface des ENS départementaux est occupée par des sports de nature (705 ha)
- 0,5 % de la surface des ENS locaux est occupée par des sports de nature (11,66 ha)

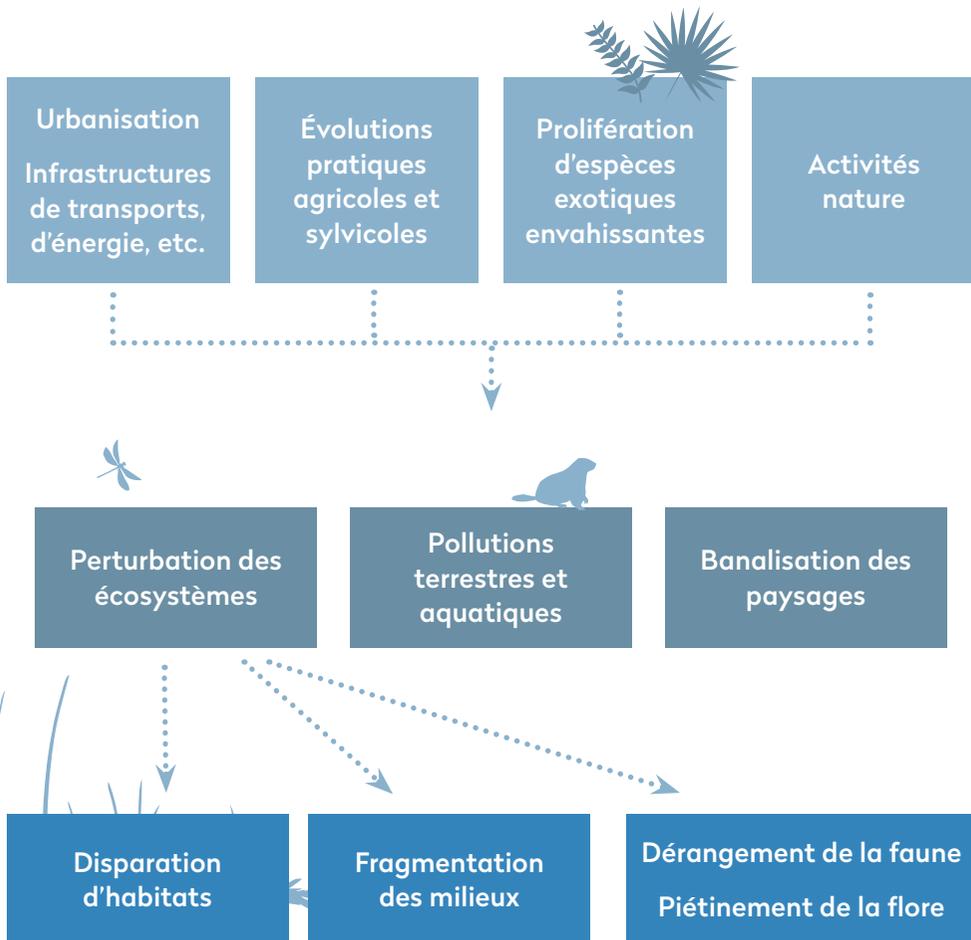


Les sites les plus fragiles sont aussi les plus pratiqués. Cela induit une nécessaire prise de conscience collective et une adaptation des pratiques à développer au prisme de l'impact sur les milieux et du dérèglement climatique.



# MENACES

LIÉES AUX ACTIVITÉS  
HUMAINES





..... 4 axes .....

**POUR PRÉSERVER  
LA BIODIVERSITÉ,  
LES PAYSAGES ET  
LES ESPACES NATURELS  
SENSIBLES DU TERRITOIRE**

# 01.

## CONSOLIDER LE SOCLE DE CONNAISSANCES, POUR MIEUX ORIENTER LES ACTIONS ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

L'objectif central de cet axe est d'améliorer le niveau de connaissance sur les thématiques « biodiversité, paysages et ENS » sur l'ensemble du territoire et d'en faciliter le partage auprès de l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels.

RÉALISATION D'UN ATLAS  
DÉPARTEMENTAL DES  
PAYSAGES

---



ÉTUDE DE FRÉQUENTATION EN 2028  
POUR 3 SITES DÉPARTEMENTAUX

---

100% DES DONNÉES  
PARTAGÉES EN 2028

---



DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE

---

VIA UN SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT

# 02.

## PRÉSERVER ET GÉRER LES ESPACES NATURELS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'objectif de cet axe est de renforcer la protection à long terme des espaces naturels, de participer à la préservation et la restauration de la biodiversité et des paysages en favorisant les mesures d'atténuation et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, y compris au travers des politiques départementales.



**100 %** DES ENS

DOTÉS D'UN PLAN DE GESTION  
EN 2028

### SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT

POUR LES MOYENS HUMAINS NÉCESSAIRES  
À LA GESTION DES ENS LOCAUX



### CARTOGRAPHIE

CONCERTÉE DES ESPACES  
PRIORITAIRES

**1** BILAN ANNUEL

DE LA FRÉQUENTATION DES ENS



### UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION

AUPRÈS DES AGENTS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DÈS 2026

# 03.

## DÉVELOPPER L'ÉDUCATION, LA SENSIBILISATION ET LA VALORISATION DES PATRIMOINES, POUR ENGAGER ET MOBILISER TOUS LES PUBLICS

Parce que la bonne compréhension des enjeux et l'implication de tous est une condition sine qua non de la réussite, le Département développera une programmation d'actions envers les scolaires et le grand public ; à cette fin, il positionnera l'Auberge des Dauphins comme pilote des actions éducatives sur l'ensemble du réseau des ENS.

### FORMATION DES ÉLUS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

---

#### L'AUBERGE DES DAUPHINS

---

VITRINE DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT  
POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DES ENS



PROGRAMMATION  
ANNUELLE DE SORTIES  
NATURE GRAND PUBLIC  
DANS LES ENS

---

### RENFORCER LE PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES

---

À DESTINATION DES COLLÉGIENS



# 04.

## ADOPTER UN MODE DE GOUVERNANCE PARTAGÉ ET COORDONNÉ ENTRE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Département met en œuvre sa politique en faveur de la biodiversité, des paysages et des ENS en lien étroit avec les communes, EPCI, PNR et associations de protection de l'environnement.

L'objectif est, d'une part, d'assurer une meilleure qualité du réseau de sites locaux et de favoriser une cohérence de gestion de ces sites. D'autre part, le Département vise une plus forte reconnaissance du statut d'ENS et de ses actions, tant au niveau local que régional et national.

### CRÉATION D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE



POUR APPUYER LES DÉCISIONS DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ, PAYSAGES ET GESTION DE SITES

### L'ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT

D'AIDES SPÉCIFIQUES



### PROCÉDURE D'INTÉGRATION

DE SITES AU RÉSEAU DES ENS DRÔMOIS PLUS EXIGEANTE



### ANIMATION DU RÉSEAU DES GESTIONNAIRES D'ENS

# RETROUVEZ LE SCHÉMA BIODIVERSITÉ, PAYSAGES, ESPACES NATURELS SENSIBLES 2024-2034



en scannant  
ce QR Code



LE DÉPARTEMENT

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
SERVICE ENVIRONNEMENT SPORTS NATURE  
[environnement@ladrome.fr](mailto:environnement@ladrome.fr)  
Téléphone : 04 75 79 27 21

[ladrome.fr](http://ladrome.fr)

